Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
T : 04 76 06 10 94 - **F** : 04 76 06 40 98
www.bievre-est.fr - contact@cc-bievre-est.fr

ORDRE DU JOUR

du Conseil communautaire
du lundi 19 octobre 2026
à 19h00
au siège de la communauté de communes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

Finances

1. **Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 - Budget principal**

2. **Adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 - Budget annexe assainissement**

3. **Autorisations Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – décision modificative n°2 - Exercice 2026 – Budget annexe assainissement**

Ressources humaines

4. **Autorisation d'adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, mise en place par le Centre De Gestion de l'Isère (CDG38)**

5. **Débat sur la protection sociale complémentaire, santé et prévoyance, au sein de la collectivité**

6. **Ouverture des formations proposées par l'Association des Maires de l'Isère (AMI) aux conseillers municipaux des communes membres**

Administration générale

7. **Autorisation de signer le marché n°26FO24 relatif à la fourniture de repas et de collations livrés en liaison froide dans les accueils de loisirs**

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

8. **Approbation d'acquérir les parcelles du Parc d'activités industriel Bièvre Dauphine 3 à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL)**

Transitions

9. **Autorisation du changement d'acquéreur pour l'aliénation du lot 11 de la Zone d'Activités (ZA) de Rossatière**

Urbanisme intercommunal

10. **Approbation de l'annulation de la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune de Izeaux pour le secteur de la zone AUBa du secteur dit de « Freytière » et approbation de la délégation de cet exercice sur ce même secteur à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL)**

11. **Approbation de l'annulation la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune de Colombe pour les parcelles A n°1560, 1561 et 1562 (classées en zone UBa du PLUi) et délégation de cet exercice sur ces mêmes parcelles à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL)**